

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 8 JUILLET 2025**

Date de la convocation : 30 juin 2025

transmise le : 30 juin 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 21

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH (arrivé à 19h55) , Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH.

Étaient absents excusés : , Monsieur Laurent WAEFFLER, Madame Mélanie LALLEMAND qui donne pouvoir à Madame NOBLET ; Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Emmanuelle EBERHARDT

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky WOLFF

### **2025-061 Délégation de subvention à la CCBZ**

Vu la mise en place du « Fonds Communal Alsace » par la Collectivité Européenne d'Alsace, dont la vocation est d'aider les communes à financer les investissements indispensables à la vie locale,

Vu qu'aux termes du règlement « Fonds Communal Alsace » chaque commune a la possibilité de présenter trois projets maximums sur la période du mandat municipal et dans la limite d'un plafond de soutien cumulé de 100 000 €,

Vu que chaque commune a la possibilité de céder à un autre porteur l'un de ces 3 projets et donc de lui permettre de déposer un dossier,

Vu que dans ce dernier cas de figure, la subvention sera attribuée à ce tiers et viendra donc grever le montant maximum de soutien possible sur la période 2020-2026 à la commune.

Considérant le projet de travaux de voirie d'eau et d'assainissement de la rue Heyler porté par la CCBZ.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Cède** son droit de présentation d'un projet, ayant vocation à financer des investissements indispensables à la vie locale, au profit de la Communauté de Communes de la Basse Zorn pour les travaux de voirie d'eau et d'assainissement de la rue Heyler
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

Le secrétaire de séance  
Jacky WOLFF



Pour extrait conforme à Hoerdt, le 11.07.2025  
Publié le 11.07.2025  
Transmis à la Préfecture le 11.07.2025  
Certifié exécutoire

Le Maire  
Denis RIEDINGER

